



## Aide à l'évaluation des risques professionnels

### Objectif global

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels) est une obligation légale qui incombe à l'employeur introduite par les articles R.4121-1 et suivants et prévue par l'Art.230-2 du code du travail. Toutefois, l'employeur peut s'adjoindre des compétences qui lui sont utiles dans son élaboration, notamment dans l'évaluation des risques qui est le point de départ, une étape essentielle de la démarche de prévention. La démarche préconisée par le législateur et l'INRS, à laquelle nous nous associons, consiste à identifier les dangers, analyser et classer des risques puis à définir les actions de prévention les plus appropriées.

Nous préconisons une démarche qui mobilise les acteurs concernés, présents ou représentés au sein d'un CoPil (Direction, IRP, salariés) appuyés méthodologiquement et techniquement par notre intervention. Ce doit être en effet un processus en continu et non-pas réalisé une fois pour toute.

### Objectif global

Faciliter l'évaluation des risques professionnels au-delà des obligations réglementaires en appréhendant la méthodologie de projet

### Nature de l'action

Adaptation et renforcement des compétences

### Déroulement

Notre prestation d'évaluation des risques professionnels dans le cadre du DUERP se décompose ainsi :

#### Un apport de contenu quant à l'évaluation des risques professionnels.

- Introduction à la méthodologie de projet et ses liens avec l'évaluation des risques professionnels.
- Rappel des aspects légaux de la prévention, de l'évaluation des risques professionnels et du DUERP.
- Focus sur les risques psychosociaux et leur intégration dans le DUERP.

#### Un accompagnement méthodologique à l'évaluation des risques professionnels.

- Constitution du comité de pilotage (COPI), sous la responsabilité de la Direction, représentatif de l'entreprise ou de l'établissement
- Validation des "unités de travail".

- Inventaire des différentes données à disposition dans l'entreprise (Bilan social, Tableaux de bord, données RH....)
- Choix et validation des modalités pratiques de recueil de données: questionnaire, entretien individuel ou collectif...

#### Un appui technique à l'évaluation des risques professionnels.

- Etude documentaire.
- Recueil de données sous format validé par le CoPil.
- Analyse des résultats sous un aspect quantitatif et qualitatif.
- Classification des résultats **de l'évaluation**, au travers d'un tableau de synthèse, de ces facteurs de risques mettant en évidence leur niveau de gravité et l'estimation de la probabilité d'apparition du dommage.
- Restitution au Copil des résultats obtenus à intégrer dans le DUERP et des pistes d'action envisageables dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention.

#### Prérequis

Etre engagé dans une évaluation des risques professionnels.

#### Public

Tous salariés d'une entreprise engagés d'une évaluation des risques professionnels.

#### Durée et modalités

La durée de l'action et ses modalités seront définies en fonction de la demande de l'entreprise et du périmètre de l'accompagnement évalué par notre cabinet.

La prestation d'aide à l'évaluation des risques professionnels est proposée en intra entreprise.

#### Coûts

Nous consulter pour devis

[contact@latitude4929n.com](mailto:contact@latitude4929n.com)